

PROVISOIRE

E/2007/SR.17

13 juillet 2007

Original: FRANÇAIS

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Session de fond de 2007

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 17^e SÉANCE
(PREMIÈRE PARTIE)*

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mercredi 4 juillet 2007, à 9 h 30

Président: M. ČEKUOLIS (Lituanie)
puis: M. HANNESSON (Islande)

SOMMAIRE

DÉBAT DE HAUT NIVEAU (*suite*)

EXAMEN MINISTÉRIEL ANNUEL

RENFORCEMENT DE L'ACTION MENÉE POUR ÉLIMINER LA PAUVRETÉ
ET LA FAIM, NOTAMMENT GRÂCE AU PARTENARIAT MONDIAL POUR
LE DÉVELOPPEMENT (*suite*)

* Le compte rendu analytique de la deuxième partie de la séance est publié sous la cote E/2007/SR.17/Add.1.

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

La séance est ouverte à 9 h 35.

DÉBAT DE HAUT NIVEAU (*suite*)

EXAMEN MINISTÉRIEL ANNUEL

RENFORCEMENT DE L'ACTION MENÉE POUR ÉLIMINER LA PAUVRETÉ ET LA FAIM, NOTAMMENT GRÂCE AU PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT (point 2 b) de l'ordre du jour) (*suite*) (E/2007/71, E/2007/81, E/2007/CRP.5).

M. AKRAM (Pakistan), intervenant au nom des pays du Groupe des 77 et de la Chine, se réjouit de la tenue du premier examen ministériel annuel, initiative dont son pays se trouve être l'un des auteurs, et espère qu'un tel examen, avec le Forum pour la coopération en matière de développement, contribuera à donner au Conseil un nouvel élan. Rappelant que la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, en particulier les objectifs du Millénaire, demeure la priorité, il constate avec regret que si les pays en développement s'efforcent sincèrement d'y contribuer, les partenaires de développement ne semblent pas manifester autant de zèle.

Les pays du Groupe des 77 et de la Chine, qui n'ont cessé de demander un suivi efficace de la réalisation des objectifs du Millénaire, déplorent que, malgré de nets progrès dans le suivi des sept premiers objectifs, il n'existe toujours pas de critères précis pour mesurer la réalisation de l'objectif 8 et des autres objectifs convenus au niveau international. Il serait souhaitable que l'Organisation des Nations Unies (ONU) et les institutions financières multilatérales remédient à cette lacune en contribuant à mettre au point une matrice globale des engagements assumés au titre de ces objectifs, puis en élaborant des critères précis. Il faut espérer que le Conseil prendra à sa session en cours une décision à cet effet et que la déclaration ministérielle qu'il adoptera à l'issue de l'examen ministériel contiendra non seulement un bilan de la réalisation des objectifs de développement mais aussi des recommandations propres à la faire avancer.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, dans son allocution de la veille, et le Secrétaire général, dans son rapport (E/2007/71), ont très bien rendu compte de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim. Si l'on prévoit que la proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté tombera à 12 % en 2015, contre 29 % en 1990, il est également manifeste que 40 % des pays en développement et que la totalité des pays de l'Afrique subsaharienne ne réussiront pas à réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici à 2015. La bonne santé de l'économie mondiale aurait pu être l'occasion pour les partenaires de développement de tenir les promesses auxquelles ils ont souscrit au titre du Partenariat mondial pour le développement. Or, l'aide publique au développement (APD) est en recul, les flux financiers nets vers les pays en développement sont négatifs et la situation financière mondiale reste déséquilibrée et fragile. Les négociations de Doha sont dans l'impasse et, même à supposer qu'elles aboutissent, les bénéfiques qui en résulteraient pour les pays en développement seraient au mieux infimes. Les contraintes imposées sur le transfert de technologie constituent en outre un obstacle de plus en plus lourd pour ces pays et il serait souhaitable d'analyser en détail le régime prévu par l'Accord sur les ADPIC, de relancer l'élaboration d'un code de conduite sur le transfert de technologie et d'axer davantage la recherche-développement sur les problèmes rencontrés par les pauvres. La délégation pakistanaise espère que l'examen ministériel en cours permettra de revigorer le processus de réalisation des objectifs de développement pour faire en sorte que l'extrême pauvreté appartienne enfin au passé.

M. GOMES CRAVINHO (Portugal) prend la parole au nom de l'Union européenne, des pays candidats (Turquie, Croatie et ex-République yougoslave de Macédoine), des pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels (Albanie, Monténégro et Serbie), ainsi que et de l'Ukraine, de la République de Moldova et de l'Arménie.

L'Union européenne se félicite de ce que l'examen ministériel porte sur les moyens d'atteindre l'objectif capital et transversal qu'est la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim et espère qu'une déclaration ministérielle équilibrée et orientée vers l'action sera adoptée à ce sujet. Elle reste déterminée à aider les pays en développement à mettre en œuvre des stratégies nationales afin de remplir les objectifs de développement convenus au niveau international, en particulier les objectifs du Millénaire. L'élimination de la pauvreté est liée à la réalisation des autres objectifs et elle exige donc une stratégie sociale, économique et environnementale intégrée qui vise un développement durable et soit axée sur une croissance favorable aux

pauvres. L'Union européenne voit dans le Programme d'action du Sommet mondial sur le développement social de Copenhague un cadre solide pour combattre la pauvreté. Dans la mesure où l'augmentation des revenus ne suffit pas à éliminer la pauvreté, il convient de faciliter la participation des pauvres à l'économie nationale par des mesures d'insertion sociale. Il faut aussi s'employer à préserver l'environnement, dont la dégradation touche en premier lieu et le plus durement les pauvres, et mener sans tarder à l'échelle mondiale une action pour lutter contre les conséquences des changements climatiques.

Les systèmes de santé doivent d'autre part être améliorés si l'on veut assurer un accès universel aux services de santé reproductive et aux programmes de prévention et de traitement du VIH/sida. L'Union européenne allouera 400 millions d'euros au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme sur la période 2007-2010, en plus des contributions individuelles de ses États membres. Dans le domaine de l'éducation, elle est déterminée à hâter la réalisation de l'objectif 2 (Assurer l'éducation primaire pour tous): la contribution européenne à l'éducation s'élève à 1,7 milliard d'euros au titre du dixième Fonds européen de développement (2007-2010) et du budget de la Commission, auquel il faut ajouter les 22 millions d'euros affectés à l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée du Programme d'éducation pour tous.

Promouvoir l'emploi productif et le travail décent est également une tâche essentielle dans la lutte contre la pauvreté, et les conclusions adoptées en décembre 2006 par le Conseil des ministres de l'Union européenne sur la promotion du travail décent pour tous vont en ce sens. Les stratégies dans ce domaine doivent être conçues de manière à favoriser la création d'emplois et la croissance dans les secteurs où la pauvreté est particulièrement manifeste. C'est le cas du secteur agricole, où l'Union européenne et l'Union africaine ont mis au point des stratégies communes. En ce qui concerne la lutte contre la faim et la malnutrition, l'Union européenne réitère ses engagements et continuera de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour aider les pays les moins avancés à sortir de la crise alimentaire. La Commission européenne a adopté un plan global d'aide humanitaire contre la malnutrition au Sahel auquel elle a alloué 25 millions d'euros supplémentaires.

L'Union européenne, qui fournit actuellement 57 % de l'aide publique au développement est résolue à atteindre avant 2015 l'objectif de 0,7 % du revenu national brut (RNB). Elle est également déterminée à mettre en œuvre la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et à atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international. Le Consensus européen, qui définit la politique de développement de l'Union européenne, souligne que la lutte contre la pauvreté implique d'établir un équilibre entre les activités liées au développement humain, à la protection des ressources naturelles et à la garantie de moyens de subsistance en milieu rural et à la création de richesses. Par ailleurs, les ministres en charge du développement de l'Union européenne ont examiné l'application d'un code de conduite sur la division du travail dans la politique de développement.

Si l'action de la communauté internationale est un facteur important dans la promotion du développement durable des pays en développement, c'est à ces derniers qu'il incombe de mettre en place un système de bonne gouvernance et de transparence, de lutter contre la corruption et de promouvoir l'état de droit et un développement social plus équitable. Fermement déterminée à contribuer avec ses partenaires à atteindre les objectifs de développement, notamment l'objectif consistant à éliminer la faim et la pauvreté, l'Union européenne souligne l'importance de l'examen ministériel entrepris.

M. SANTOS (Observateur du Nicaragua) dit que, face à l'étendue de la pauvreté, la communauté internationale n'a d'autre choix, si elle ne veut pas s'avouer incapable d'alléger les souffrances de millions d'êtres humains, que de réaffirmer sa volonté de tenir ses engagements. Le fait qu'un pays comme le Nicaragua n'ait pas réussi à sortir de la pauvreté malgré l'abondance de ses richesses naturelles, sa situation géographique privilégiée et l'aide extérieure dont il a bénéficié, plaide pour une réorientation des politiques de développement qui tienne compte des réalités des pays que l'on dit, par euphémisme, «en voie de développement». Pour créer des richesses qui permettent de réduire la pauvreté, il faut instaurer un commerce équitable débarrassé des subventions qui introduisent une concurrence déloyale entre les producteurs des pays riches et ceux des pays pauvres. Il importe aussi que les pays développés, qui ont le pouvoir de décision, reconnaissent les intérêts des pays en développement dans les négociations commerciales multilatérales. Le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale du Nicaragua s'est engagé à promouvoir le droit à l'éducation et à la santé et à lutter contre la faim et la pauvreté en appliquant une stratégie nationale de développement qui tient

également compte des questions d'environnement, notamment des changements climatiques. Il cherche à faire en sorte que les pauvres participent à la recherche de solutions aux problèmes qui les concernent et contribuent au développement du pays. Il s'est fixé des objectifs clairs dans le cadre d'un programme national de solidarité et d'insertion qui vise à donner aux femmes et aux jeunes les moyens de lutter contre la malnutrition, l'analphabétisme, le chômage et la marginalisation. Et il a mis au point un programme intitulé «Faim zéro» dont le but est de combattre la pauvreté et d'assurer la sécurité et la souveraineté alimentaire du pays. Pour mener à bien ces tâches, le Nicaragua a besoin de la solidarité des donateurs et des organisations internationales.

Le Nicaragua a le plaisir d'annoncer qu'il a finalement présenté ses rapports aux organes conventionnels chargés des droits de l'homme, après plus de quinze ans de retard. Son élection au Conseil des droits de l'homme renforce sa volonté de promouvoir et de défendre les droits de l'homme au niveau international. Les 25 et 26 juin 2007, il a accueilli une consultation régionale de haut niveau, organisée avec le concours des Pays-Bas, sur la cohérence du système des Nations Unies dans le contexte du développement. Il est essentiel, à cet égard, que les pays de la région jouent un rôle actif dans le contrôle des ressources destinées à leur développement. Concluant son intervention, le représentant appelle les dirigeants du monde et les peuples de toutes les nations, du Nord comme du Sud, à s'efforcer ensemble, dans un esprit d'équité et de solidarité, de mettre en œuvre sans tarder les changements qui permettront de mener à bien l'immense tâche que sont l'élimination de la pauvreté et l'instauration d'un développement durable.

M. NERI (Philippines) déclare que son pays est en bonne voie pour réaliser la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement avant 2015, notamment en ce qui concerne la pauvreté, la nutrition, le taux de mortalité infantile, le VIH/sida, le paludisme et l'accès à l'eau potable, mais que les progrès enregistrés sont encore inégaux d'une région à l'autre. Chacune des 17 régions du pays a établi récemment son premier rapport régional sur la réalisation de ces objectifs, lesquels sont en passe d'être atteints dans la plupart d'entre elles.

L'objectif de réduire de moitié l'extrême pauvreté avant 2015 a été atteint en 2003, puisque ce taux était alors de 10,2 %, contre 20,4 % en 1991. Il subsiste toutefois de fortes disparités entre les régions. Les actions nationales de réduction de la pauvreté ont été favorisées par plusieurs facteurs: premièrement, des politiques nationales, telles que le Plan de développement à moyen terme des Philippines, ont accordé la priorité à cet objectif; deuxièmement, une stratégie nationale intégrée a été mise en place en vue d'appuyer notamment la création d'emplois, la protection sociale et la gouvernance participative; troisièmement, le Gouvernement a lancé, avec l'aide de donateurs internationaux, plusieurs projets et programmes visant à accélérer les actions de lutte contre la pauvreté. En outre, des initiatives au profit des populations pauvres ont été financées au niveau local et le Gouvernement a lancé un programme pour la réduction accélérée de la faim et un plan national d'action pour la nutrition qui visent à résoudre les problèmes de la faim et de la malnutrition en intervenant sur l'offre et sur la demande. Le Gouvernement a également mis à jour des outils de surveillance visant à mieux identifier et localiser les populations pauvres afin de mieux comprendre leurs besoins. La proportion des ménages qui souffrent de la faim est passée de 69,4 % en 1993 à 56,9 % en 2003. Il semble aujourd'hui très probable que l'objectif établi sera atteint en 2015.

La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement devrait reposer notamment sur la mobilisation de ressources nationales publiques et privées, les investissements étrangers directs, le commerce international, l'APD et les ressources dégagées par l'allègement de la dette. À cette fin, le Gouvernement philippin est conscient de la nécessité de nouer des partenariats avec les pouvoirs locaux, le secteur privé et la société civile dans son ensemble.

M. de DONNEA (Observateur de la Belgique) rappelle que la Belgique a joué il y a peu un rôle très actif en faveur d'une modernisation du Conseil en vue d'en faire un véritable moteur du développement économique et social. Son pays est membre de la Commission du développement durable et accorde une grande importance à cette action, qui est devenue primordiale dans certains domaines tels que l'énergie ou le climat. À cet égard, la Belgique a récemment réuni une conférence sur la gestion durable des forêts en République démocratique du Congo et veillera à ce que l'on mesure toute l'importance que revêt la gestion durable des ressources pour le développement. Elle a en outre pris, lorsqu'elle exerçait la présidence du Conseil de sécurité, l'initiative d'organiser un débat sur les ressources naturelles et les conflits. Et elle accueillera en juillet 2007 le premier Forum mondial sur la migration et le

développement, au cours duquel l'accent sera mis sur le rôle de la migration dans le développement avec l'espoir d'aboutir à un réel partenariat dans ce domaine.

Dans le cadre du partenariat pour le développement, la Belgique s'est engagée à consacrer 0,55 % de son revenu national brut à l'APD en 2007, et 0,7 % en 2010. Elle a souscrit à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et a élaboré un plan national pour la mise en œuvre de cette Déclaration. Elle s'engage à présent dans une réflexion sur les bonnes pratiques en matière d'aide humanitaire et multilatérale.

Il convient de rappeler que les pays qui bénéficient de l'aide doivent mettre en place des instruments de gouvernance efficaces pour une gestion transparente des ressources, ainsi que les dispositifs internes nécessaires à l'établissement de l'état de droit et à la lutte contre l'impunité. Dans ce sens, la Belgique a récemment organisé avec l'OCDE et la Banque mondiale une conférence internationale sur la gouvernance et les partenariats public-privé. Le secteur privé qui, comme la société civile, a en effet un rôle important à jouer, a manifesté lors de cette conférence un réel intérêt à contribuer à la bonne gouvernance, notamment dans le secteur des ressources naturelles.

M. OULD RAIS (Mauritanie) déclare que la Mauritanie s'est récemment dotée, pour la première fois dans son histoire, d'institutions reposant sur les principes de la démocratie et de la séparation des pouvoirs. Dans les pays en développement, les politiques visant à réduire la pauvreté et à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement se heurtent à la difficulté de créer une croissance économique forte et d'en répartir les fruits équitablement. L'insuffisance des ressources disponibles et la difficulté d'accéder aux financements extérieurs constituent un autre défi majeur à la réalisation de ces objectifs.

La Mauritanie a élaboré une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté portant sur la période 2000-2015, qui s'articule autour des axes suivants: l'accélération de la croissance et la stabilité macroéconomique; l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres; la mise en valeur des ressources humaines; et la bonne gouvernance et le renforcement des capacités. Dans le cadre du deuxième plan d'action relevant de cette stratégie, les nouvelles autorités s'efforcent d'accélérer la croissance et de maîtriser l'inflation en tirant un meilleur parti des activités pétrolières et des autres secteurs porteurs, en réformant le système financier,

en créant un environnement plus propice à l'activité économique et aux PME, et en renforçant les infrastructures de soutien à la croissance. Le Gouvernement vise également à faire en sorte que les pauvres profitent davantage de cette croissance en renforçant les infrastructures socioéconomiques, en promouvant l'accès à des services financiers adaptés, en développant la formation professionnelle et en améliorant la productivité. Enfin, conscient de l'importance des ressources humaines pour la croissance durable, il prévoit de mettre en œuvre une réforme de l'éducation nationale visant à assurer l'adéquation des formations aux besoins du marché.

M. WAKOSON (Soudan) rappelle que le Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague il y a douze ans, s'était notamment fixé pour objectif de placer l'être humain au centre du développement, d'éradiquer la pauvreté et de favoriser l'intégration sociale. Malgré les progrès d'ensemble qui ont été accomplis depuis lors, la pauvreté et la misère restent des problèmes préoccupants dans de nombreuses régions, particulièrement en Afrique subsaharienne.

Sur la base des différents accords de paix signés, le Gouvernement a adopté une stratégie nationale et élaboré des politiques visant à assurer une décentralisation des compétences dans le domaine institutionnel et en matière de répartition des richesses nationales dans le cadre d'un système de gouvernance à trois niveaux, qui inclura le Gouvernement du Sud-Soudan. Les dépenses consacrées à la réduction de la pauvreté ont atteint 5,6 % du PIB en 2007 et devraient représenter 40 % de l'ensemble des dépenses nationales à la fin du programme quinquennal pour la période 2007-2011. Ces progrès ont été réalisés dans le cadre de la mission d'évaluation conjointe, avec une contribution pourtant limitée de la communauté des donateurs.

Les dispositifs mis en place pour réduire la pauvreté sont notamment les fonds d'aide sociale du budget national, la Banque de développement social, les Fonds Zakat de microcrédit, les fonds communautaires de développement, les subventions accordées aux activités agricoles relatives à la sécurité alimentaire, l'assurance médicale, l'hospitalisation gratuite dans les hôpitaux publics et la couverture complète des soins de santé maternelle et infantile. Bien qu'importants, ces moyens ne suffisent pourtant pas à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

Les réformes consécutives aux accords de paix visent à atteindre un taux de croissance économique élevé, à assurer une répartition des revenus plus équitable et à réduire graduellement la pauvreté. La Stratégie pour la période 2007-2031 se fonde sur une véritable transformation de l'économie dans ce sens et sur une gestion économique saine qui devrait conduire à une croissance économique à deux chiffres en 2006 et à l'entrée de flux substantiels d'IED dans le pays. Cependant, les rentrées fiscales et le compte de stabilisation des recettes pétrolières ne permettent pas, loin s'en faut, de compenser l'augmentation des dépenses résultant de l'application de l'Accord de paix global, fait aggravé par l'endettement extérieur, qui n'est pas viable malgré les fortes recettes pétrolières que l'on prévoit au cours des vingt-cinq à trente prochaines années.

Si le développement social est bien une responsabilité nationale, il ne pourra être réalisé sans l'aide et les actions concertées de la communauté internationale et il est souhaitable que les pays développés consacrent 0,7 % de leur produit national brut (PNB) à l'APD, conformément à l'objectif convenu au niveau international.

M^{me} CARVALHO LOPES (Brésil) dit que pour son pays, il ne saurait y avoir de progrès économique sans progrès social, de croissance durable et équitable sans investissement dans l'être humain. C'est pourquoi, le Président Lula da Silva a fait de la croissance économique fondée sur la distribution des revenus et de l'éducation pour tous les grandes priorités de son second mandat. Si le Brésil compte parmi les 10 premières puissances économiques mondiales, une grande partie de sa population vit dans la pauvreté et les écarts de revenu entre les habitants sont très importants. Compte tenu de la superficie du pays et de sa diversité géopolitique, culturelle et ethnique, la lutte contre la pauvreté et les inégalités exige des efforts concertés de la part des pouvoirs publics et de la société dans tous les domaines. En janvier 2004, la création du Ministère du développement social a constitué un grand pas en avant pour l'articulation des politiques sociales. Le Ministère met actuellement en place un réseau intégré de protection et de promotion sociale qui agira sur trois fronts: assistance sociale, sécurité alimentaire et nutritionnelle et transfert de revenu. Dans le domaine de l'assistance sociale, les autorités œuvrent à l'établissement d'un système unique d'assistance sociale qui repose sur une nouvelle organisation des services sociaux et une gestion unifiée de la politique d'assistance sociale sur l'ensemble du territoire national. Il existe quelque 3 300 centres sociaux qui fournissent des services d'orientation sociale et psychologique aux familles, ainsi que des centres spécialisés

pour accueillir notamment les victimes de violence et d'exploitation sexuelle et les personnes vulnérables comme les enfants des rues. Dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de grands progrès ont été accomplis avec la promulgation d'une loi portant création du système national de sécurité alimentaire et nutritionnelle et consacrant le droit fondamental à l'alimentation. Un élément central de la stratégie du Brésil en matière de développement social est le programme d'allocations dont bénéficient plus de 11 millions de familles pauvres dont le revenu mensuel est inférieur à 60 dollars. En outre, il existe des programmes pour inciter les familles démunies à maintenir les enfants à l'école et en bonne santé. D'autres mesures sont prises en faveur des familles les plus pauvres, notamment dans les domaines de l'alphabétisation des adultes et de l'éducation des jeunes. Dans les prochains jours, des initiatives seront lancées pour accroître les investissements dans le domaine social.

Le Brésil œuvre également en faveur de la promotion de l'égalité des chances et la création d'emplois pour les pauvres, par le biais notamment de la formation professionnelle, du soutien à l'agriculture familiale et du microcrédit. Au cours des quatre dernières années, l'économie brésilienne a enregistré une forte croissance axée sur la promotion de la justice sociale. Entre 2003 et 2005, le taux de croissance économique annuel s'est élevé à 4,8 % et les revenus des 10 % les plus pauvres ont augmenté de 8,4 % contre 3,7 % pour les revenus des 10 % les plus riches. Durant la même période, près de 7 millions de personnes sont parvenues à sortir de l'extrême pauvreté. Si le Brésil est conscient du long chemin lui restant à parcourir, les résultats obtenus témoignent de l'efficacité de sa stratégie. Il s'est fixé comme défi d'offrir les meilleures conditions de vie aux familles pauvres afin qu'elles puissent vivre de façon digne et autonome et participer pleinement à la vie de la société.

M. FRENCH-DAVIS (Président du Comité des politiques de développement) se félicite que, depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire en 2000, la pauvreté ait reculé et la situation sanitaire se soit améliorée dans de nombreux pays, en particulier en Asie. Plusieurs pays européens ont en outre fourni une APD supérieure à l'objectif de 0,7 % du revenu national brut (RNB). Cela étant, la situation n'est pas favorable dans tous les domaines: plusieurs gros pays donateurs sont loin d'atteindre l'objectif de 0,7 % du RNB, les négociations de Doha se trouvent dans l'impasse et beaucoup de pays très pauvres, surtout en Afrique subsaharienne, sont loin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Comité des politiques de développement note avec satisfaction que le partenariat mondial pour le développement s'est renforcé, en particulier depuis l'introduction des documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). En outre, des mesures importantes d'allègement de la dette ont été prises dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Toutefois, le Comité a aussi recensé un certain nombre de lacunes dans le système actuel. Premièrement, les DSRP ne semblent pas répondre à leur objectif initial, à savoir contribuer à réduire sensiblement la pauvreté dans les pays en développement. Deuxièmement, les courants d'aide demeurent trop imprévisibles. Les DSRP ont été conçus pour aider les pays donateurs à s'aligner sur les objectifs de développement à moyen et à long terme des pays bénéficiaires, ce qui est loin d'être le cas. Troisièmement, l'objectif visant à ce que les pays prennent réellement en main les stratégies de développement n'a pas été atteint. La communauté des donateurs a tendance à s'impliquer beaucoup trop dans l'élaboration des DSRP et dans l'organisation des consultations. En outre, les contributions financières des donateurs bilatéraux sont assorties de conditions beaucoup trop rigoureuses sur le plan politique.

Le Comité recommande à la communauté internationale d'œuvrer en faveur d'un partenariat plus efficace offrant aux pays bénéficiaires une plus grande marge d'action et imposant moins de conditions liées à la fourniture d'une aide financière extérieure. Les donateurs devraient renforcer leur coopération technique pour aider les pays à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies efficaces de réduction de la pauvreté.

Pour sa part, le Conseil économique et social devrait faciliter la concertation entre les États Membres de l'ONU et les institutions de Bretton Woods sur les moyens d'améliorer l'efficacité des stratégies de réduction de la pauvreté et de l'aide au développement. Il devrait engager ses membres à veiller à ce que l'issue des négociations de Doha cadre avec les principaux objectifs de développement, s'agissant notamment de la suppression des subventions agricoles dans les pays développés et de la réforme des règles relatives aux droits de propriété intellectuelle. Dans le cadre du Forum pour la coopération en matière de développement, le Conseil devrait superviser la mise en œuvre des engagements souscrits dans la Déclaration de Paris. Enfin, il devrait prêter une plus grande attention aux changements climatiques, qui constituent une nouvelle gageure au regard de l'action menée en vue de réduire la pauvreté.

Le Comité des politiques de développement salue les efforts déployés par le Cap-Vert, qui a réussi à sortir de la catégorie des pays les moins avancés, et exhorte la communauté internationale à continuer d'appuyer les initiatives de développement de ce pays.

M. YAKOVENKO (Fédération de Russie) déclare que la Russie a fait siens les objectifs de développement formulés lors des grandes conférences mondiales de ces dernières années, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. La lutte contre la pauvreté est avant tout une responsabilité nationale et la réalisation de ces objectifs est toujours d'actualité en Russie dans plusieurs domaines, tels que l'éradication de la pauvreté et la réduction de la mortalité infantile. Il note toutefois que le niveau général de pauvreté dans le pays a baissé de près de 50 % au cours des dernières années.

Le partenariat mondial pour le développement a un rôle clef à jouer dans la lutte contre la pauvreté car les efforts nationaux doivent être appuyés par des actions concertées de la communauté internationale. Il reste essentiel aujourd'hui, car de nombreux pays en développement, et surtout les pays les moins avancés, sont à la traîne par rapport aux objectifs fixés. Les besoins de l'Afrique nécessitent d'ailleurs une attention particulière. Les organismes des Nations Unies doivent jouer un rôle central dans l'élargissement de la coopération internationale pour le développement, et cela avec la collaboration de toutes les autres institutions multilatérales.

Pendant de nombreuses décennies, la Russie a contribué au développement de nombreux pays avec lesquels elle partageait un destin historique et a jeté les bases de leur industrialisation ultérieure. Depuis qu'elle est sortie de sa période de transition et connaît une croissance économique soutenue, elle a pu renforcer son aide au développement (APD), notamment en contribuant à l'allègement de la dette des pays en développement. Le volume de l'APD fournie par la Russie a doublé en 2006 par rapport à 2003-2004 et atteint plus de 200 millions de dollars par an. En 2006, la Russie a multiplié par deux ses contributions volontaires aux fonds et programmes opérationnels de l'ONU. Le volume de l'APD a également augmenté au niveau régional et dans le cadre d'accords bilatéraux.

Lorsqu'elle a exercé la présidence du G-8 en 2006, la Russie s'est en outre engagée à financer au cours des quatre à cinq prochaines années plusieurs initiatives dans les domaines de la lutte contre les maladies infectieuses, de l'éducation et des déficits énergétiques pour un montant total de 600 millions de dollars. En juin 2007, le Président Putin a défini les principes politiques, les objectifs et les grandes orientations de la participation de la Russie à l'aide internationale au développement. Le volume de l'aide devrait ainsi s'établir entre 400 et 500 millions de dollars par an dès les prochaines années, le but final étant de consacrer au moins 0,7 % du PIB à l'APD.

M. GIMENEZ (Paraguay) dit que la pauvreté n'est pas le fruit de la fatalité mais la conséquence d'une répartition inéquitable de la richesse. En dépit de la croissance économique enregistrée ces dernières années aux niveaux régional et mondial, nombreux sont ceux qui continuent de subir une détérioration de leurs conditions de vie. Les programmes d'ajustement, la mondialisation, l'instabilité des marchés financiers et le manque d'ouverture des marchés des pays développés et des pays en développement n'ont pas débouché sur une croissance économique durable dans les pays les plus vulnérables. De surcroît, la croissance économique mondiale n'a pas vraiment contribué à créer des emplois et les personnes exclues du système sont toujours plus nombreuses.

Le développement durable doit inclure la protection des ressources naturelles, la création d'emplois productifs et décents, l'adoption de modes de production et de consommation moins néfastes et l'utilisation rationnelle des ressources disponibles. Il faut mettre en place des politiques de coopération rationnelles et viables plutôt que des politiques d'assistance qui ne permettent pas de s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté.

Au Paraguay comme dans toute l'Amérique latine, la pauvreté est un sujet de vive préoccupation. Pour en finir avec cette situation, tous les partenaires de développement, au Nord comme au Sud, doivent se mobiliser et les institutions financières internationales et régionales doivent honorer leurs engagements. Il importe également d'ouvrir plus largement les marchés internationaux, d'améliorer les programmes d'allégement de la dette et de réorienter l'APD en supprimant les conditions liées à la fourniture de cette aide. Le secteur privé a également un rôle important à jouer dans le développement et la création d'emplois.

Conscient que l'éradication de la pauvreté et de la faim incombe au premier chef aux pays, le Paraguay a décidé en priorité de répondre aux besoins essentiels dans les domaines de l'éducation, de la santé, du financement et de l'assistance aux petits producteurs et entrepreneurs. Ses efforts pour atteindre les objectifs définis dans la Déclaration du Millénaire risquent toutefois d'être compromis si tous les pays n'honorent pas leurs engagements internationaux, notamment dans le domaine du financement du développement. Le Conseil économique et social doit assurer la coordination des mesures internationales en faveur du développement.

Le Paraguay souhaite que le Conseil économique et social se penche sur la situation particulière des pays en développement sans littoral qui sont très vulnérables dans la mesure où ils ont du mal à être compétitifs compte tenu du coût excessif des transports d'un grand nombre de produits vers les marchés internationaux. Il importe de mieux les intégrer dans le commerce international. Le Paraguay, qui est tributaire de l'accès de ces produits d'exportation aux marchés pour assurer des moyens de subsistance à sa population, garantir la sécurité alimentaire et promouvoir le développement durable, est profondément préoccupé par la profusion d'obstacles au commerce Sud-Sud. Si le commerce doit être un moteur du développement, il importe alors d'éliminer de tels obstacles.

M. KAZYKHANOV (Kazakhstan) dit qu'il faut repenser les moyens de s'attaquer aux problèmes de la pauvreté et de la faim et avoir la volonté politique nécessaire pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Les efforts des pays doivent être soutenus par des mesures visant à créer un environnement international favorable.

Principal moteur du développement, le commerce favorise la croissance durable, la création d'emplois et l'élimination de la pauvreté. Le partenariat mondial pour le développement doit reposer sur la création d'un système financier et commercial ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire. Le Kazakhstan, qui espère adhérer à l'OMC dans des conditions qui ne saperont pas ses priorités en matière de développement, entend restructurer sa production nationale de biens et de services pour stimuler une croissance économique durable.

Le Kazakhstan entend défendre les intérêts des pays en développement sans littoral dans les instances compétentes en matière de développement économique, de commerce international et de coopération interrégionale. L'intégration de ces pays dans le système commercial mondial

est cruciale pour la croissance économique et l'élimination de la pauvreté. Pays hôte de la soixante-troisième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), qui s'est tenue du 17 au 23 mai 2007 à Almaty, le Kazakhstan est fier d'annoncer que les États membres de la Commission sont convenus de prendre des mesures concrètes pour éliminer la pauvreté et la faim, en particulier dans le cadre des partenariats régionaux et mondiaux pour le développement.

L'élimination de la pauvreté repose sur des facteurs interdépendants tels que la croissance économique, l'emploi, le travail décent et l'autonomisation des groupes vulnérables. L'éducation revêt également une grande importance pour le développement économique. À l'évidence, la croissance économique ne suffit pas à réduire la pauvreté, il importe également de privilégier la justice sociale, de contrôler la qualité de la croissance et de garantir une répartition équitable des bienfaits qui en découlent.

Étant donné que 41 % des personnes qui vivent avec moins de 2 dollars par jour se trouvent dans des pays à revenu intermédiaire, la communauté internationale doit aider ces pays à exploiter pleinement leur potentiel, en particulier dans les domaines du transfert de technologie et de la coopération Sud-Sud. Le Kazakhstan est un pays à revenu intermédiaire qui a déjà atteint un certain nombre d'objectifs du Millénaire. En cinq ans, il a notamment réussi à réduire de moitié le nombre de personnes qui vivent dans une grande misère. Les autorités ont également mis en œuvre un programme national de développement agricole durable d'ici à 2010. La promotion du secteur privé, le microcrédit et le développement des petites entreprises, notamment celles gérées par les femmes, figurent aussi parmi ses priorités pour combattre la pauvreté.

Le Kazakhstan fait siennes les recommandations formulées dans le rapport intitulé «La situation économique et sociale dans le monde, 2007: le développement dans un monde vieillissant» (E/2007/50) concernant la nécessité de répondre aux besoins des personnes âgées en améliorant leurs conditions de vie. En conclusion, il est convaincu que l'ONU a un rôle clef à jouer dans l'établissement d'un partenariat mondial plus efficace en faveur du développement et dans la mise en œuvre des engagements souscrits à l'échelon mondial.

M. GYAN BAFFOUR (Observateur du Ghana) dit que malgré quelques exceptions préoccupantes, en particulier en Afrique subsaharienne, nombre de pays en développement n'épargnent aucun effort pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international. Le Ghana affiche une bonne santé économique qui est soutenue par une politique de lutte contre l'inflation et de rééquilibrage budgétaire. La Banque mondiale a estimé que le pays comptait parmi les 10 premiers qui avaient réussi à créer des conditions favorables aux entreprises et aux investisseurs. Le Ghana espère atteindre son objectif à long terme de devenir un pays à revenu intermédiaire. Cela étant, il reste encore beaucoup à faire. Si la pauvreté est en recul, elle sévit davantage dans les zones urbaines et parmi les jeunes. Par ailleurs, les taux de mortalité infantile restent élevés et le paludisme est toujours la principale cause de mortalité et de morbidité dans le pays. La situation est en outre aggravée par l'exode massif de médecins et de professionnels de la santé vers d'autres pays.

En cette période de mondialisation, la conjoncture extérieure a des incidences directes sur l'efficacité des stratégies nationales de développement et leur marge d'action. Dans le cadre du partenariat mondial pour le développement, il faudrait appuyer les efforts déployés par les pays pour que la croissance bénéficie aux pauvres. Malheureusement, peu d'attention est accordée aux questions de fond qui préoccupent les pays en développement. Ainsi, les négociations de Doha n'ont pas permis de réaliser les progrès escomptés dans l'édification d'un système commercial équitable et axé sur le développement. Les subventions qui faussent les échanges, les obstacles tarifaires et non tarifaires et l'accès aux marchés sont autant de problèmes dont la solution dépend surtout de la volonté politique des pays développés.

La réduction de l'APD préoccupe grandement les pays en développement, qui souhaitent que la communauté internationale se penche sérieusement sur le problème de la prévisibilité et de l'augmentation des courants d'aide. À mi-parcours de 2015, il importe d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Ghana espère vivement que les pays développés renforceront leur aide aux pays en développement dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

M. FERNANDEZ (Bolivie) retrace dans les grandes lignes les politiques qui ont été menées entre 1985 et 2005 en Bolivie, notamment le programme d'éradication de la feuille de coca (sous l'impulsion des États-Unis d'Amérique) et le programme de réforme structurelle

achevé en 2000 prévoyant la privatisation des ressources naturelles du pays. Une stratégie de lutte contre la pauvreté a alors été élaborée, qui ne tenait pas compte de la fracture fondamentale en Bolivie entre les personnes d'ascendance européenne (colons) et les personnes d'ascendance autochtone. En 2005, à l'issue d'élections générales, le parti d'un producteur de coca, M. Morales, est arrivé au pouvoir. Depuis, en dix-sept mois d'exercice, le Gouvernement a mis en œuvre les politiques qui avaient été promises lors des élections, procédant à la déprivatisation de services de base tels que la distribution d'eau et renégociant 44 contrats pétroliers – grâce à quoi les revenus de l'État ont quadruplé et les réserves internationales ont atteint des chiffres records –, entamant la réforme agraire et la redistribution des terres aux paysans andins, et mettant en place l'Assemblée constituante (la Constitution prendra dûment en compte les droits des peuples autochtones). L'État a retrouvé son rôle central dans la mise en œuvre de mesures d'éradication de la pauvreté. Une stratégie de lutte contre le trafic de stupéfiants, qui tient compte du fait que la feuille de coca est un élément essentiel de la culture autochtone andine a été mise en œuvre. Elle ne pénalise pas le producteur de coca mais s'attaque à l'importation et l'utilisation des produits chimiques nécessaires à la transformation de la feuille en produit narcotique ainsi qu'au blanchiment d'argent qui y est associé. Un tel processus de transformation structurelle se heurte bien évidemment à de fortes résistances de la part de ceux qui, auparavant, profitaient du système. La position du Gouvernement bolivien est qu'il faut impérativement préserver l'unité du pays et que les divergences doivent être débattues de façon démocratique, dans les instances prévues à cet effet. Il compte sur les membres du Conseil pour accompagner la révolution démocratique et culturelle en marche dans le pays. Pour sa part, la Bolivie œuvre activement à la consolidation des alliances régionales, notamment de la Communauté andine et du Marché commun du Sud (Mercosur), et s'associe à la déclaration faite par le Pakistan au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Elle remercie par ailleurs la communauté internationale de l'annulation de sa dette, ce qui devrait lui permettre d'envisager l'avenir sous de meilleurs auspices.

M. PIBULSONGGRAM (Thaïlande), convaincu que le développement est l'affaire de tous, pays développés et pays en développement, fait part de l'expérience de la Thaïlande, nouveau pays donateur à revenu intermédiaire, qui a apporté son aide à d'autres pays en développement via la coopération Sud-Sud, dans le cadre de diverses initiatives (initiative pour l'intégration de l'ASEAN, Stratégie de coopération économique Ayeyawady-Chao

Phraya-Mékong, Initiative de la baie du Bengale, notamment). Plus de 80 % de l'APD accordée par la Thaïlande – 0,3 % du produit intérieur brut – prend la forme de prêts concessionnels à l'appui de projets d'infrastructures de base dans les pays voisins et les autres pays en développement, le reste étant consacré à l'aide technique et à la formation. La Thaïlande explore aussi de nouveaux modes de partenariat avec les pays développés, dans le cadre de la démarche trilatérale Nord-Sud-Sud.

M. Pibulsonggram évoque le projet de développement Doi Tung, mené depuis dix-neuf ans, dont l'objectif est de permettre aux populations de s'aider par elles-mêmes. Il est prévu qu'en 2017, la direction du projet sera transférée à la population de la région, de façon à ce qu'elle prenne en main sa propre destinée et les entreprises sociales durables qui auront été établies. L'enseignement tiré de ce projet est que le développement de nouveaux moyens de subsistance durables par la création d'entreprises sociales est une solution efficace pour lutter contre la pauvreté et remédier au manque de perspectives.

En conclusion, la Thaïlande devrait, à travers les élections générales qui doivent se tenir en décembre 2007, consolider ses institutions politiques, ce qui lui permettra de jouer un rôle plus dynamique encore dans le partenariat pour le développement.

M. Hannesson (Islande), Vice-Président, prend la présidence.

M. FUST (Observateur de la Suisse), qui s'accorde avec le Secrétaire général sur le caractère pluridimensionnel de la lutte contre la pauvreté et la faim, exprime une certaine réserve quant à l'inventaire qui est fait dans le rapport du Secrétaire général des progrès accomplis dans tous les domaines concernés, et dit se méfier des données agrégées en général, et des totaux régionaux en particulier, les indicateurs du développement différant fortement au sein d'une même région et d'un même pays. Pour que les politiques élaborées et mises en œuvre soient appropriées, tout examen orienté vers l'action devrait reposer sur des données ventilées.

La Suisse est convaincue que la croissance économique ne suffit pas: il faut impérativement y associer une combinaison de politiques en faveur des pauvres et de mécanismes efficaces de redistribution au niveau national. La création d'entreprises et d'emplois grâce aux investissements est un moteur fondamental du développement durable, et la qualité et la viabilité de ces investissements priment sur la quantité. Les réformes politiques visant à

encourager ces investissements doivent respecter tout à la fois les droits des investisseurs et l'espace politique des pays en développement.

M. Fust s'inquiète de l'omission dans le rapport du Secrétaire général de la mobilisation des ressources financières nationales pour le développement, composante capitale du Consensus de Monterrey. Il importe de renforcer la mobilisation fiscale nationale pour atténuer la dépendance à l'égard des financements extérieurs. Les donateurs ont donc le devoir de soutenir les gouvernements dans leur effort de réforme du système de fiscalité et du système de prélèvement de l'impôt.

Rappelant qu'à Monterrey, les participants sont convenus de l'importance d'une bonne gestion des affaires publiques en tant que condition essentielle du développement durable, la délégation suisse dit qu'il faut s'associer dans une lutte commune contre la corruption. À cet égard, la Suisse a mis sur pied l'International Centre for Asset Recovery, qui aide les pays en développement à se doter des capacités nationales voulues pour localiser et obtenir la restitution des avoirs d'origine illicite.

M. ANGULA (Observateur de la Namibie), s'associant à la déclaration faite par le Pakistan au nom du Groupe des 77 et de la Chine, précise la situation de son pays qui, dans l'ensemble, diffère peu de celle des autres pays d'Afrique subsaharienne. La Namibie progresse lentement pour certains objectifs, de façon plus soutenue pour d'autres. Toutes les activités de développement menées dans le pays sont alignées sur les objectifs de développement inscrits dans Objectif 2030, plan directeur de développement national.

Pour venir à bout de la pauvreté, les autorités ont pris des mesures en faveur des citoyens les plus vulnérables: instauration d'un régime de pensions sociales pour les plus de 60 ans et les personnes handicapées, aides versées aux orphelins, en particulier aux orphelins du sida. En matière de réalisation de l'objectif 1 du Millénaire pour le développement, les progrès accomplis en Namibie sont spectaculaires. Il ressort des enquêtes menées en 1994 et en 2004 qu'en dix ans, le pourcentage de ménages vivant dans une pauvreté relative a baissé de 10 %, et celui des ménages vivant dans l'extrême pauvreté de 55 %; mais réduire la pauvreté est une chose, l'éradiquer en est une autre. Les inégalités aussi ont été atténuées, et le coefficient de Gini a été ramené de 0,701 à 0,606 au cours de la même période. Des évaluations participatives de la

pauvreté ont été réalisées au cours de la période 2003-2005, et les résultats ont montré que, malgré les progrès réalisés dans la lutte contre la pauvreté, la population se heurtait encore à des difficultés liées au chômage et à l'insuffisance des ressources, que viennent aggraver les répercussions du VIH/sida.

De par son histoire, la Namibie attache une importance toute particulière à l'égalité au travail. La Commission tripartite sur l'égalité dans l'emploi, créée pour éliminer la discrimination fondée sur la race, le sexe et le handicap, a étendu ses activités de manière à imposer à toutes les entreprises de 25 salariés ou plus de prendre des mesures de discrimination positive. Des progrès réels mais insuffisants ont été accomplis, raison pour laquelle cette commission a jugé nécessaire d'engager récemment des procédures pénales contre un certain nombre d'employeurs qui ne se conformaient pas à leurs obligations. La Namibie s'attache par ailleurs à intégrer la question de la création d'emplois durables dans toutes les sphères de l'activité économique.

L'augmentation du volume de l'APD est principalement due à l'effacement de la dette d'un petit nombre de pays en développement et cache en réalité une chute de l'aide accordée à la majorité des pays, dont la Namibie – qui ne bénéficie pas pour autant de davantage de flux d'investissements étrangers directs ni d'un meilleur accès aux marchés. En conséquence, les autorités namibiennes en appellent à leurs partenaires de développement pour qu'ils respectent les engagements qu'ils ont pris dans différentes instances internationales, étant bien entendu que pays en développement et pays industriels doivent veiller ensemble à ce que l'aide soit utilisée aussi efficacement que possible. L'initiative d'aide au commerce va, certes, dans le bon sens, mais elle ne saurait se substituer à l'aide publique au développement. Le commerce international, en particulier l'accès des pays en développement aux marchés, demeure en outre l'un des principaux outils d'éradication de la pauvreté et le Cycle de négociations de Doha semble dans l'impasse. Il importe donc au plus haut point que tous les États fassent preuve de souplesse pour que ce cycle de négociations puisse rapidement aboutir. On ne saurait à cet égard trop insister sur la nécessité de faire participer les pays en développement au processus de prise de décisions et de définition des politiques dans les institutions économiques et financières internationales.

Principal organisme des Nations Unies chargé de coordonner les mesures d'aide au développement, le Conseil économique et social doit être renforcé et le Gouvernement namibien ne peut que se féliciter des deux nouvelles fonctions qui lui ont été attribuées. Il est évident que, pour que les objectifs du Millénaire puissent être atteints, les pays en développement dans leur ensemble – et non pas les seuls pays les moins avancés – devront recevoir une assistance accrue. En effet, si les pays dits à revenu intermédiaire, en particulier ceux d'Afrique subsaharienne, qui affichent un taux de pauvreté comparable à celui des pays les moins avancés, ne se voient pas allouer une assistance internationale suffisante, ils risquent fort de retomber dans la catégorie des PMA. Dans cet esprit, la délégation namibienne réaffirme que les institutions financières internationales devraient mettre en place un régime de transition pour aider les pays passés du rang de PMA à celui de pays à revenu intermédiaire.

M. BORGES (Cap-Vert) est fier que son pays ait présenté un exposé national volontaire. Il en a tiré trois grandes leçons: premièrement, l'engagement national, y compris en termes de gestion des affaires publiques, est déterminant; deuxièmement, les engagements pris par la communauté internationale doivent impérativement se concrétiser très rapidement; et troisièmement, il n'y a pas de lien automatique entre croissance macroéconomique et réduction de la pauvreté.

Le représentant est toutefois conscient que l'exercice a ses limites et que du fait même de son caractère volontaire, ce type d'exposé ne saurait faire l'objet d'extrapolations qui pourraient être valables pour tous les pays en développement. Le cas du Cap-Vert est du reste bien particulier. Sa condition de petit État insulaire, outre qu'elle engendre des coûts qu'il est très important de bien prendre en compte dans la programmation de l'aide, entraîne une vulnérabilité et des complexités que peu d'autres pays sont à même d'évaluer. Le Cap-Vert est déterminé à assumer en matière de réduction de la pauvreté une responsabilité partagée avec la communauté internationale, au sein de laquelle le système des Nations Unies et le Conseil économique et social en particulier ont un rôle important à jouer, notamment pour ce qui est du suivi du processus de sortie de la catégorie des PMA, en évitant si possible à l'avenir une gestion trop statistique ou bureaucratique. La déclaration adoptée récemment par le Groupe d'appui à la transition établi par les autorités cap-verdiennes pour accompagner ce processus – qui insiste en particulier sur le développement des capacités pour l'ensemble des secteurs économiques, indépendamment des programmes, et sur les synergies entre investissements publics,

investissements étrangers et aide publique au développement – permet d’être raisonnablement optimiste à cet égard. Cela étant, tout en saluant les allégements de dette consentis aux pays pauvres très endettés car la réalisation des objectifs du Millénaire s’en trouvera facilitée, le Cap-Vert appelle les bailleurs de fonds à faire aussi un geste en faveur des pays qui se sont endettés raisonnablement et qui font l’effort d’honorer le service de leur dette tout en respectant leurs obligations internationales relatives aux droits de l’homme, et ce dans des situations difficiles marquées, par exemple, par l’absence de ressources naturelles.

*Le compte rendu analytique de la deuxième partie de la séance
est publié sous la cote E/2007/SR.17/Add.1.*
